



# Licence professionnelle Mécatronique

## Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Mécatronique. 2011, Université de Reims Champagne-Ardenne - URCA. hceres-02028115

**HAL Id: hceres-02028115**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02028115>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



# Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague B

## ACADÉMIE : REIMS

Établissement : Université de Reims - Champagne-Ardenne

Demande n° S3LP120002937

Dénomination nationale : Electricité et électronique

Spécialité : Mécatronique

## Présentation de la spécialité

Ouverte en 2003, cette licence professionnelle est portée par l'IUT de Troyes en partenariat avec le lycée Les Lombards de la même ville et la participation de l'UFR des sciences exactes et naturelles. Des partenariats, apparemment non formalisés, sont développés avec l'Union des industries et des métiers de la métallurgie (UIMM) et le Centre de formation d'apprentis de l'industrie. Les objectifs pédagogiques sont diversifiés : conduite de projet, conception mécatronique, commande de systèmes... Les compétences professionnelles visées sont celles nécessaires à un futur chargé d'études et de projet. Les métiers visés sont centrés sur la conduite de projets techniques avec intégration de la dimension économique. L'attractivité de la formation n'est pas précisée mais le recrutement est dominé par les titulaires de BTS (2/3) et de DUT (1/3). La formation est ouverte en alternance et accueille des personnes en contrat de professionnalisation.

## Indicateurs

Principaux indicateurs (moyenne sur 4 ans ou depuis la création si inférieure à 4 ans) :

Nombre d'inscrits	22
Taux de réussite	83 %
Pourcentage d'inscrits venant de L2	< 2,50 %
Pourcentage d'inscrits en formation initiale (hors apprentissage et contrats de professionnalisation)	67 %
Pourcentage d'enseignements assurés par des professionnels	33 %
Pourcentage de diplômés en emploi (à 6 ou 12 mois)	59 % - 82 % - 50 %

## Bilan de l'évaluation

- **Appréciation globale :**

Cette formation présente un bilan contrasté qui semble attester d'un manque de maturité ; ce qui peut inquiéter puisque cette spécialité est ouverte depuis 2003. La faible qualité du dossier fourni (trop lacunaire et imprécis malgré l'apport de l'auto-évaluation) peut être en partie cause de cette impression.

Au positif, il y a un très solide adossement aux milieux professionnels et ceci depuis les origines. Le soutien de l'UIMM, celui de nombreuses entreprises régionales et au-delà, se manifestent par leur participation à toutes les phases de la formation : enseignement, politique des stages, conseil de perfectionnement et bien sûr, proposition de contrats de professionnalisation. L'équipe pédagogique est compétente et apparemment bien structurée servant un projet pédagogique cohérent. Le conseil de perfectionnement est à l'évidence active. Avec de tels atouts, on devrait s'attendre à de bons résultats en termes de réussite et d'insertion professionnelle. Avec un taux moyen de 83 %, la réussite n'est pas pleinement présente et comme il s'agit le plus souvent d'abandons en cours d'année, cela semble poser la question de l'attractivité et du recrutement.

Concernant l'attractivité, nous n'avons aucune information sur le recrutement, et la procédure utilisée (entretiens non systématiques) ne semble pas pleinement efficace ; de plus, elle n'assure pas une suffisante diversité. Les relations avec le département « Electronique, électrotechnique, automatique » semblent sur ce point sans grand résultat.

Mais le point le plus inquiétant touche l'insertion professionnelle. Si les données issues des enquêtes nationales sont peu exploitables (d'autant que le mode de calcul utilisé pour les présenter n'est pas logique), il faut souligner la qualité de celles conduites par l'équipe pédagogique. Sur les trois dernières promotions, si le taux moyen à six mois est de 64 %, les fluctuations interannuelles sont surprenantes (50-82 étudiants) et peu analysées. De plus, soulignons que les taux des diplômés *via* les contrats de professionnalisation étant bien plus élevés, cela minore encore les résultats pour les étudiants inscrits en formation initiale. Cette insertion professionnelle inégale et fluctuante s'accompagne de fluctuations parallèles des poursuites d'études. Si le taux de 41 % peut être considéré comme purement conjoncturel, il est étonnant que le rédacteur du dossier considère un taux moyen de 20 % comme anodin. Si l'insertion soulève des interrogations quantitatives, l'analyse des emplois occupés montre une assez bonne adéquation emploi-formation (ce que confirment les enquêtes de satisfaction auprès des anciens diplômés). Il conviendrait néanmoins de mieux vérifier cette adéquation en étant plus précis sur le niveau hiérarchique des emplois occupés, beaucoup pouvant l'être dès la sortie du BTS ou du DUT.

Si l'auto-évaluation a pointé des lacunes et posé des questions sur cette spécialité et si son utilisation a permis des améliorations du dossier, les lacunes et imprécisions sont trop largement encore présentes pour considérer celles-ci comme efficaces. En conclusion, il conviendrait de rendre la formation plus lisible et ainsi, plus attractive. La volonté des différents acteurs d'augmenter jusqu'à 50 % la part des contrats de professionnalisation est une piste intéressante. Néanmoins, il conviendrait de s'appuyer sur cet acquis pour améliorer l'insertion des autres diplômés.

- Points forts :
  - La place donnée à l'alternance et aux contrats de professionnalisation.
  - La bonne intégration des professionnels à tous les niveaux de la formation.
  - L'adéquation aux besoins économiques régionaux.
  
- Points faibles :
  - Un taux de réussite relativement faible.
  - Une insertion professionnelle trop inégale et les trop nombreuses poursuites d'études.
  - Un dossier incomplet et imprécis.

## Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

## Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait certainement de revoir les procédures de recrutement pour améliorer la réussite (à moins que ce ne soit une conséquence d'une trop faible attractivité). Cela permettrait aussi de lutter contre la tendance à la poursuite d'études, à moins qu'elle ne soit une tendance par défaut d'insertion. Si les contrats de professionnalisation assurent un bon niveau d'insertion, un travail doit être rapidement engagé pour améliorer celle des autres étudiants.